SCoT Marne, Brosse et Gondoire

Marne et Gondoire - Secteur III

LA LETTRE DU SCoT - N° 4 : AVRIL 2012

Le DOO, Le document qui fixe les « RÈGLES DU JEU »

EDITO

Michel CHARTIER

Président du SIEP du secteur III de Marne-la-Vallée

Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un travail de longue haleine : depuis plus de trois ans, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et les communes de Bussy-St-Georges et de Montévrain engagent une réflexion de fond sur l'avenir de notre territoire. Aujourd'hui, elles abordent la dernière ligne droite du SCoT, avec la définition du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui préconise des règles d'aménagement cohérentes pour nos 17 communes.

Élus, partenaires institutionnels et société civile ont ainsi cherché à trouver le meilleur équilibre entre développement urbain et protection des espaces naturels et paysagers, à organiser les conditions pour une mobilité plus durable, à définir les conditions d'un développement urbain solidaire et à inscrire le territoire dans l'ambition métropolitaine.

Les grands objectifs de ce développement territorial que nous appelons de nos vœux sont présentés dans cette nouvelle édition de la Lettre du SCoT. Vous pourrez également les découvrir à travers l'exposition présentée lors de la prochaine réunion publique organisée à l'automne 2012, avant l'enquête publique.

Votre intérêt est essentiel : n'oubliez pas, l'avenir du territoire c'est le vôtre !

Dernière minute : le SCoT a été arrêté lors de la séance du comité syndical du SIEP le lundi 2 avril 2012.

Dernier document du SCoT, le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) correspond à la traduction opérationnelle du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de Marne, Brosse et Gondoire en venant préciser ses modalités de mise en œuvre : comment, où et quand ?

Structuration de l'espace, objectifs en matière de logements, organisation des déplacements, développement et localisation des équipements, commerces et activités économiques, préservation des espaces naturels et paysagers... Le DOO est la « feuille de route » des communes membres du SIEP du secteur III de Marne-la-Vallée* pour mettre en œuvre le projet d'avenir de Marne, Brosse et Gondoire. Les documents d'urbanisme communaux tels que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) devront en effet être compatibles avec ces orientations et ces objectifs.

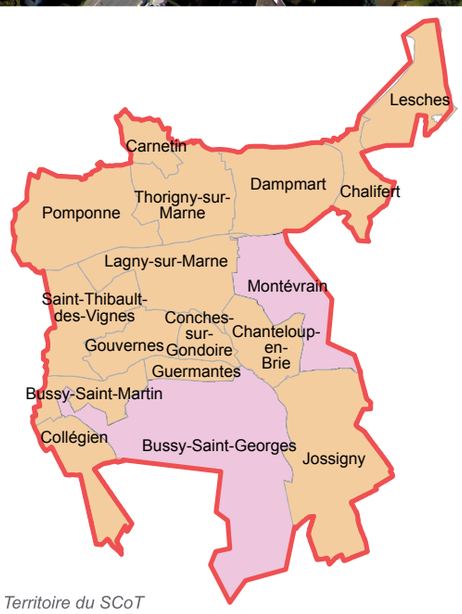

Territoire du SCoT

Le SCoT vous concerne aussi !

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ›››	Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ›››	Le Permis de Construire (PC)
Projet de territoire	Projet communal	Votre projet personnel

www.SCoT-marne-brosse-gondoire.fr

* Syndicat Intercommunal, regroupant la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, Bussy Saint-Georges et Montévrain, et qui porte le SCoT

MBG-lettre-scot-n4Vecto.indd 1 03/04/2012 11:29:01

DU PADD AU DOO : LA CONCRÉTISATION DU PROJET SCOT

Nous avons besoin de protéger certains espaces, de maîtriser l'urbanisation, d'assurer l'emploi et le logement pour chacun et de faciliter les déplacements au sein du territoire. C'est à travers le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) que le SCoT propose de mettre en œuvre les grands objectifs d'évolution du territoire, par l'intermédiaire des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et autres documents d'urbanismes locaux. Comment le SCoT va-t-il façonner notre territoire ? Et de quelle façon ? Voici les principaux éléments de réponse en 4 grands objectifs.

UN ÉQUILIBRE STRATÉGIQUE ENTRE PÉRENNISATION DES TRAMES VERTE, JAUNE ET BLEUE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Les principes de développement durable et de préservation des ressources naturelles sont au cœur du SCoT Marne, Brosse et Gondoire. Ce dernier vise ainsi à ménager la cohabitation entre les secteurs habités et les zones naturelles et agricoles de notre territoire qui regorgent de secteurs à forte valeur écologique. Pourtant, ces espaces sont menacés par l'étirement des villes et villages, les nouvelles infrastructures de transports et les pollutions engendrées par l'activité humaine... C'est en s'appuyant sur ce constat que les élus ont voulu inscrire des orientations fortes en matière de préservation des trames verte, bleue (identification et protection des fronts verts, corridors écologiques, cours d'eau, zones humides...) et jaune (valorisation des espaces agricoles...).

Orientations et objectifs en faveur...
...d'une organisation de l'espace équilibrée autour des trames verte, jaune et bleue pérennisées

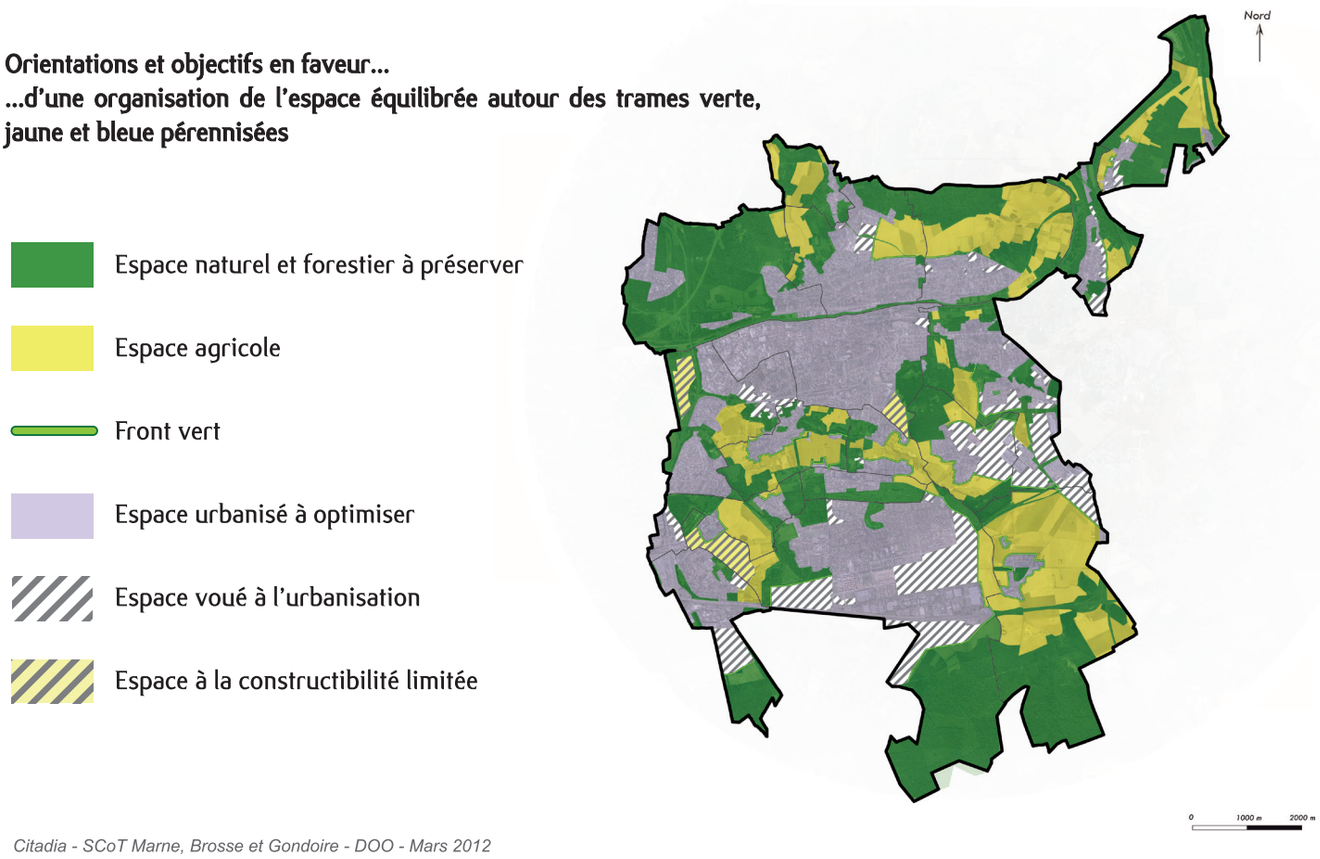

Citadia - SCoT Marne, Brosse et Gondoire - DOO - Mars 2012

MBG-lettre-scot-n4Vecto.indd 2 03/04/2012 11:29:13

LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT URBAIN : ORIENTATIONS EN FAVEUR D'UNE URBANISATION ACTIVE ET SOLIDAIRE, RESPECTUEUSE DE SON ENVIRONNEMENT

La première condition d'un développement durable d'un territoire est de réussir à maintenir sa première richesse : sa population. Pour répondre à cet enjeu, le SCoT prévoit de :

- **assurer le développement d'un habitat pour tous** à travers la mise en œuvre d'une politique de l'habitat diversifiée et plus solidaire (logements d'urgence, d'insertion, sociaux, pour personnes âgées et/ou en perte d'autonomie...) ;
- **créer la ville dynamique en mettant en œuvre un développement économique innovant :** densifier et réhabiliter l'existant, proposer une offre de services aux entreprises performante, déterminer les conditions d'implantation des activités économiques et commerciales, développer la qualité environnementale, architecturale et paysagère... ;
- **limiter la pression des villes** : organiser la ville des courtes distances, la mixité des fonctions (habiter, travailler, divertir...) favoriser la densité et la qualité environnementale (un impératif économique et environnemental pour tous), limiter l'impact des nuisances sonores... ;
- **maîtriser les interactions entre paysage et développement urbain :** protéger le patrimoine paysager, valoriser les entrées de ville, imposer la réalisation des cahiers de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales lors d'opérations d'aménagements...

LA COHÉRENCE TERRITORIALE : ORIENTATIONS EN FAVEUR D'UNE MOBILITÉ DURABLE

Le SCoT favorise la mise en œuvre de politiques publiques visant une **meilleure desserte interne et externe du territoire** à travers **le renforcement des transports collectifs** (desserte, fréquence, aménagements, multimodalité) et la **valorisation des modes doux :** les collectivités devront mettre en place un réseau d'itinéraires piétons et cyclables structurants sur leur territoire et vers les territoires voisins.

Améliorer le maillage des voies routières et inventer des solutions pour le transport de marchandises (prise en compte de l'activité agricole, solutions multimodales) font également partie des objectifs fondamentaux du SCoT.

LES AMBITIONS DE L'EST FRANCILIEN : ORIENTATIONS EN FAVEUR DE L'AFFIRMATION DU TERRITOIRE DANS LA DYNAMIQUE RÉGIONALE

Les 17 communes membres du SIEP souhaitant renforcer l'attractivité et l'image de Marne, Brosse et Gondoire, le SCoT affirme le positionnement du territoire dans la dynamique régionale d'innovation : participation aux réflexions du Grand Paris, conception d'équipements d'envergure (projet touristique du site des Saules à Lagny-sur-Marne, complexe culturel et sportif de Bussy-st-Georges), réalisation d'un projet respectueux de l'environnement (centre hospitalier de Marne-la-Vallée).

Egalement vecteur d'une image attractive, la valorisation touristique nécessite de développer des équipements et services adéquats (capacité en hébergement touristique, création d'une fosse de plongée,...). Plus particulièrement, la Marne doit être affirmée comme élément de rayonnement touristique régional, voire national. Le Parc culturel de Rentilly apparaît également comme une richesse à exploiter et à mettre en valeur au travers d'une politique culturelle porteuse d'harmonie sociale sur l'ensemble du territoire.

LA SUITE...

En cette année 2012, le SCoT Marne, Brosse et Gondoire entre dans une phase déterminante. Le projet du SCoT vient d'être arrêté le 2 avril 2012 et sera prochainement soumis à la concertation.

La dernière phase d'études du projet a consisté à définir les grandes orientations qui guideront le développement de notre territoire pour les années à venir. Aujourd'hui, nous approchons de la phase finale du projet, puisque le document vient d'être arrêté par le Comité Syndical du SIEP. Il va être soumis jusqu'à l'été 2012 à la consultation des partenaires, puis à l'avis des citoyens lors de l'enquête publique qui est prévue à l'automne 2012. Une réunion publique préalable sera organisée en septembre 2012.

L'objectif est de disposer, d'ici la fin de l'année 2012, d'un schéma approuvé, afin de donner un cadre cohérent au développement de Marne, Brosse et Gondoire.

»»» LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

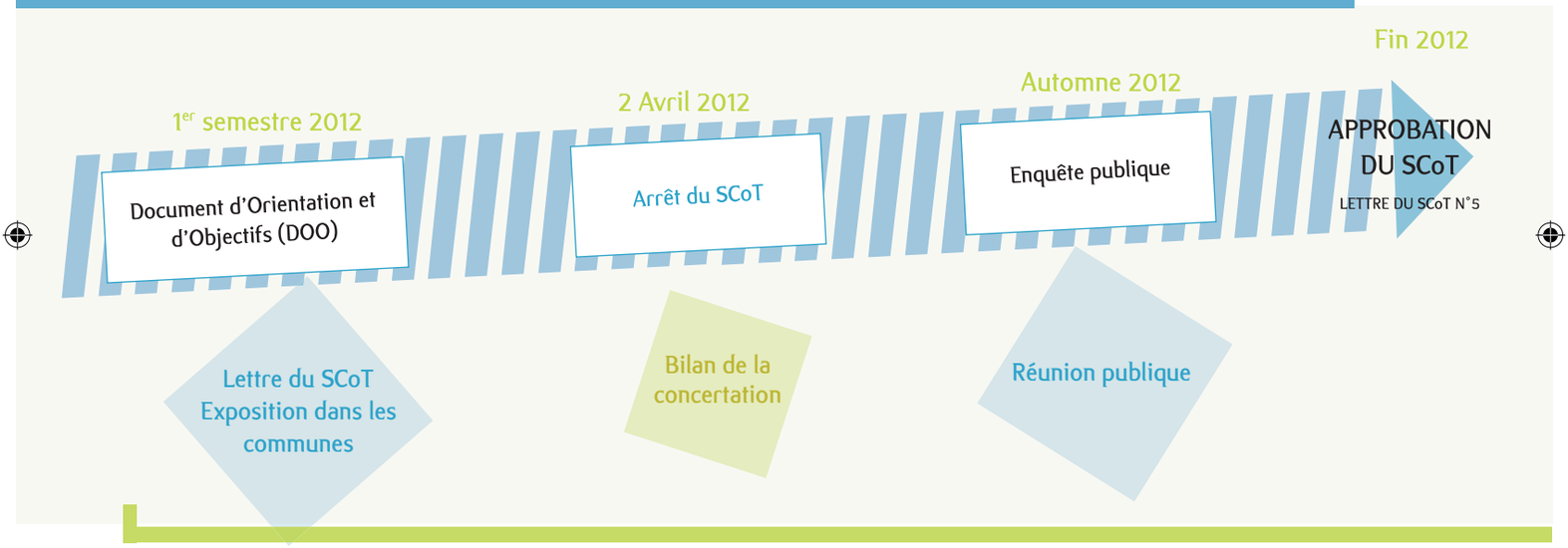

RESTEZ INFORMÉ !

Le site Internet www.scot-marne-brosse-gondoire.fr est un centre d'information permanent qui garde notamment la mémoire des différentes phases d'élaboration du SCoT et des actions de concertation.

Contact
Laurence MALDONADO
Chef de projet SCoT Marne, Brosse et Gondoire
laurence.maldonado@marneetgondoire.fr
Tel : 01 60 35 46 83